



CONSEIL

Cent soixante-quinzième session

Rome, 10-14 juin 2024

Rapport de la 138^e session du Comité du Programme (Rome, 20-24 mai 2024)

Résumé

Dans le rapport de sa 138^e session, le Comité du Programme:

- 1) **adresse au Conseil, pour décision, des recommandations spécifiques** concernant: le rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5);
- 2) **porte à l'attention du Conseil, pour approbation**, les conclusions concernant: l'élaboration du Plan à moyen terme 2026-2029 – priorités régionales; l'évaluation du DPP AN4 – réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, et la réponse de la Direction; l'évaluation de l'assistance de la FAO sous forme d'espèces et de bons, et la réponse de la Direction; les informations actualisées sur l'évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO; le rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (ODD 6); le rapport de suivi de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome; les informations actualisées concernant la Plateforme sur la science, la technologie et l'innovation; les informations actualisées sur le dialogue avec les organisations mondiales de la société civile (OSC) et d'autres mécanismes de participation; les incidences du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des évolutions y afférentes sur la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et son projet de plan d'action 2024-2027;
- 3) **informe le Conseil** des réflexions des membres du Comité du Programme concernant: Atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C: Feuille de route mondiale, partie 1 – Comment une transformation des systèmes agroalimentaires passant par une accélération de l'action climatique contribuera à concrétiser la sécurité alimentaires et une bonne nutrition, aujourd'hui et demain; et la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, y compris de son Plan d'action 2022-2025.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

- 1) **approuver** les recommandations formulées par le Comité concernant:
 - a) le rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5);
- 2) **approuver** les conclusions du Comité concernant:
 - a) l'élaboration du Plan à moyen terme 2026-2029 – priorités régionales;
 - b) l'évaluation du DPP AN4 – réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, et la réponse de la Direction;
 - c) l'évaluation de l'assistance de la FAO sous forme d'espèces et de bons, et la réponse de la Direction;
 - d) les informations actualisées sur l'évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO;
 - e) le Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (ODD 6);
 - f) le Rapport de suivi de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome;
 - g) les informations actualisées concernant la Plateforme sur la science, la technologie et l'innovation;
 - h) les informations actualisées sur le dialogue avec les organisations mondiales de la société civile (OSC) et d'autres mécanismes de participation;
 - i) les incidences du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des évolutions y afférentes sur la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et son projet de plan d'action 2024-2027;
- 3) **prendre note** des réflexions du Comité concernant:
 - a) atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C: Feuille de route mondiale, partie 1 – Comment une transformation des systèmes agroalimentaires passant par une accélération de l'action climatique contribuera à concrétiser la sécurité alimentaire et une bonne nutrition, aujourd'hui et demain;
 - b) la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, y compris de son Plan d'action 2022-2025.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Jiani Tian
Secrétaire du Comité du Programme
Tél.: +39 06570 53007
Courriel: Jiani.Tian@fao.org

Introduction

1. Le Comité du Programme a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa 138^e session.
2. Outre la Présidente, M^{me} Yael Rubinstein (Israël), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:

M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine) ¹	M ^{me} Jenny Reid (Nouvelle-Zélande)
M ^{me} Carla Barroso Carneiro (Brésil) ²	M ^{me} Nosipho Nausca-Jean Jezile (Afrique du Sud) ³
M. Maarten de Groot (Canada)	M ^{me} Saadia Elmubarak Ahmed Daak (Soudan)
M. Shindo Mitsuaki (Japon)	M ^{me} Krisztina Bende (Suisse)
M. Abdul Rahman Abdul Wahab (Malaisie)	M ^{me} Jacqueline Boniface Mbuya (République-Unie de Tanzanie)
M. Marcel Beukeboom (Pays-Bas [Royaume des])	

I. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires

3. Le Comité est convenu d'ajouter une mise à jour orale relative au Groupe consultatif informel pour le secteur privé, au titre du point 15 – *Questions diverses*, et a fait référence aux documents [CL 175/14](#) et [CL 175/14 Sup.1](#), au titre du point 10 – *Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5), ainsi qu'au multilinguisme.

II. Élaboration du Plan à moyen terme 2026-2029 – Priorités régionales

4. Le Comité:
 - a) a accueilli avec satisfaction les priorités définies par les trois conférences régionales, à savoir celles pour l'Asie et le Pacifique, pour le Proche-Orient et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, au cours de leurs sessions de 2024, telles qu'elles figurent dans leurs rapports respectifs, qui orienteront l'élaboration du Plan à moyen terme 2026-2029, le Programme de travail et budget 2026-2027 et la révision prochaine du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031;
 - b) a dit attendre avec intérêt des informations actualisées sur l'examen et l'évaluation des nouvelles modalités des conférences régionales qui ont été mises à l'essai;
 - c) a dit attendre avec intérêt d'examiner, à sa session de novembre, l'ensemble des priorités régionales, y compris celles de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie centrale, et de l'Amérique du Nord, ainsi que les orientations données par les comités techniques sur les priorités techniques.

¹ M^{me} Alicia Silvana Barone a été désignée pour remplacer M. Carlos Bernardo Cherniak pendant une partie de la session.

² M. Arnaldo de Baena Fernandes a été désigné pour remplacer M^{me} Carla Barroso Carneiro pendant une partie de la session.

³ M. Barend Jacobus Lombard a été désigné pour remplacer M^{me} Nosipho Nausca-Jean Jezile pendant une partie de la session.

III. Évaluation du DPP AN4 – Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et réponse de la Direction

5. Le Comité:

- a) s'est dit satisfait de l'évaluation du domaine prioritaire du Programme (DPP) amélioration de la nutrition (AN4), des résultats obtenus et des recommandations formulées, et s'est félicité de la réponse de la Direction;
- b) a accueilli avec satisfaction l'engagement continu de la FAO en faveur de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, ainsi que le rôle de premier plan qu'elle peut jouer, en collaboration avec ses partenaires, dans l'éradication de la faim et la bonne mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031, des initiatives et des programmes connexes;
- c) a reconnu le rôle clé que joue la FAO dans la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires à l'échelle mondiale et dans le maintien de la qualité technique des initiatives menées dans ce domaine, et s'est félicité de l'importance accordée au renforcement des capacités techniques, tant au siège de la FAO que dans les bureaux décentralisés, à l'appui d'une participation accrue des pays à l'élaboration des politiques et à la programmation;
- d) a pris note du rôle de chef de file joué par la FAO dans l'élaboration de la méthode utilisée pour le sous-indicateur 12.3.1.a (indice des pertes alimentaires) des objectifs de développement durable (ODD), conformément au processus mis en place par la Commission de statistique de l'ONU;
- e) a recommandé que la FAO continue de renforcer les capacités des membres en matière de données et de statistiques aux niveaux national et régional;
- f) a rappelé combien il était important de prendre en compte de manière plus systématique les considérations environnementales, la biodiversité, les effets du changement climatique, le genre et la jeunesse dans la formulation et la mise en œuvre des mesures visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, et d'intégrer davantage ce sujet dans les *quatre améliorations*;
- g) a invité la FAO à s'attacher plus activement à renforcer les liens entre les quatre accélérateurs – technologie, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – et les DPP, afin de mettre à profit les possibilités offertes par les innovations techniques et politiques.

IV. Évaluation de l'assistance de la FAO sous forme d'espèces et de bons et réponse de la Direction

6. Le Comité:

- a) s'est félicité de cette évaluation, qui constitue le premier examen complet du portefeuille de la FAO en matière d'assistance sous forme d'espèces et de bons depuis que l'Organisation a commencé à mettre en œuvre des modalités d'assistance de ce type en 2001;
- b) a accueilli favorablement l'évaluation et le fait que la Direction ait accepté les conclusions et recommandations qui y sont formulées;
- c) a noté avec satisfaction les conclusions de l'évaluation, en particulier la confirmation que les distributions d'espèces et de bons sont considérées comme des outils extrêmement adaptés et souples, qui permettent d'atteindre les objectifs dans les contextes d'urgence et de développement, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;

- d) a reconnu que les modalités d'assistance sous forme d'espèces et de bons donnaient à la FAO la possibilité de s'acquitter de son mandat et a noté que l'Organisation était bien placée pour aider les gouvernements et promouvoir l'intégration de ces modalités d'assistance dans les politiques et programmes nationaux d'agriculture et de protection sociale;
- e) a noté que la FAO élaborerait des orientations stratégiques institutionnelles pour améliorer son action et son efficacité et, à cet égard, a estimé qu'il était nécessaire de produire davantage d'éléments factuels à l'appui des décisions stratégiques et opérationnelles;
- f) a reconnu qu'il était important de définir des priorités concernant les ressources à allouer au renforcement des capacités, à l'appui technique et à la transition numérique afin d'améliorer l'état de préparation;
- g) est convenu de la nécessité de consolider les partenariats et de poursuivre la coordination, y compris avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, afin de mieux partager les connaissances et d'exploiter davantage les capacités techniques.

V. Informations actualisées sur l'évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO

7. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO;
- b) a noté que le processus d'évaluation se déroulait conformément au mandat convenu;
- c) a dit attendre avec intérêt une mise à jour informelle avant la prochaine session du Comité du Programme;
- d) a dit attendre avec intérêt d'examiner le rapport d'évaluation final à sa session de novembre 2024.

VI. Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (ODD 6)

8. Le Comité:

- a) a félicité la FAO d'avoir obtenu le Grand Prix mondial Hassan II de l'eau au cours du 10^e Forum mondial de l'eau;
- b) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées qui ont été communiquées et a salué des progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations et aux mesures formulées dans la réponse de la Direction ([PC 133/5 Sup.1](#)) à l'*Évaluation de la contribution de la FAO à la réalisation de l'objectif de développement durable 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable* ([PC 133/5](#));
- c) a encouragé la FAO à tirer le meilleur parti des possibilités internes et externes qui permettent de faire de l'eau une priorité dans le cadre des collaborations avec tous les partenaires fournisseurs de ressources, afin de pallier la méconnaissance des questions relatives à l'eau et d'intensifier la mobilisation des ressources, les partenariats et l'appui institutionnel en faveur de la gestion intégrée des ressources en eau, en rappelant en particulier le thème biennal 2024-2025, à savoir la gestion des ressources en eau, et la mise au point de la stratégie sur l'eau et l'assainissement applicable à l'ensemble du système des Nations Unies;

- d) a dit attendre avec intérêt d'autres informations actualisées sur les résultats obtenus collectivement par la FAO dans le domaine de l'eau, en particulier à la fin de la période biennale consacrée à ce thème.

VII. Rapport de suivi de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

9. Le Comité:

- a) a réservé un accueil favorable au *Rapport de suivi de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome* et s'est félicité des mesures prises pour donner suite aux recommandations de l'évaluation ([PC 133/6](#)) ainsi que des résultats et changements obtenus à ce jour;
- b) a invité à prendre de nouvelles mesures visant à renforcer les activités conjointes menées par la FAO en collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, sur la base des avantages comparatifs de chacun des organismes des Nations Unies dans les six domaines thématiques, comme cela est souligné dans le protocole d'accord signé en 2023, et a reconnu que la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome était actuellement renforcée et intégrée dans le cadre du repositionnement plus large du système des Nations Unies pour le développement;
- c) a encouragé l'Organisation à renforcer et à approfondir sa collaboration dans l'ensemble du système des Nations Unies, en reconnaissant le rôle fondamental de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, et à informer le Comité du programme des résultats obtenus;
- d) a reconnu le caractère essentiel de la collaboration opérationnelle en cas de catastrophe ou de conflit, notamment en Haïti et au Soudan;
- e) a rappelé qu'il était important de donner suite à la recommandation n° 6 de l'évaluation conjointe, qui s'adressait aux membres et aux organes directeurs et invitait les membres à réévaluer leur position concernant la collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome, et à la doter des ressources nécessaires à cet effet.

VIII. Informations actualisées concernant la Plateforme sur la science, la technologie et l'innovation

10. Le Comité:

- a) s'est félicité de la contribution que le Portail FAO de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) apportera à la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation et à la concrétisation de ses résultantes et, par ce biais, à la mise en œuvre plus générale du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et a dit se réjouir à l'idée de son lancement;
- b) a salué le rôle du Portail STI, qui facilitera la collaboration multisectorielle et multipartite, offrira un accès renforcé et ciblé à l'information sur les innovations et les technologies et facilitera l'intégration d'éléments scientifiques et technologiques probants dans l'élaboration des politiques et les investissements destinés au secteur agroalimentaire;
- c) est convenu qu'il était important que la FAO travaille de manière inclusive en tant que plateforme impartiale, en promouvant diverses solutions dans le cadre de la mise en œuvre du Portail STI;

- d) a souligné, en outre, qu'il était important que le Portail STI soit inclusif, que les différentes régions y soient représentées et qu'y figurent les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que la production universitaire et scientifique des pays en développement;
- e) a encouragé la FAO à établir des liens, ou à renforcer ceux qui existent, entre le Portail STI et les sources de données et de statistiques de la FAO qui s'y prêtent et les initiatives pertinentes de l'Organisation, notamment l'initiative sur les villages numériques, ainsi que le Portail Connect, le cas échéant, afin de renforcer les synergies et d'éviter les doubles emplois;
- f) a recommandé que, au moyen du Portail STI, on puisse maintenir la communication ouverte avec les membres et les autres parties prenantes concernées et diffuser auprès d'eux des informations et des bonnes pratiques, en particulier afin de faciliter l'assimilation de connaissances et l'adoption de technologies;
- g) s'est dit favorable à l'amélioration continue du Portail STI afin de répondre aux besoins des utilisateurs en ce qui concerne les enjeux de développement liés aux systèmes agroalimentaires.

IX. Informations actualisées sur le dialogue avec les organisations mondiales de la société civile (OSC) et d'autres mécanismes de participation

11. Le Comité:

- a) a salué les progrès réalisés concernant le renforcement de la collaboration avec les organisations de la société civile (OSC), en particulier les échanges positifs qui ont eu lieu dans le cadre du dialogue mondial avec les OSC et de la consultation en ligne qui a suivi, en vue de la réalisation des ODD;
- b) a reconnu le rôle inestimable que joue le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en tant que plus grande plateforme multipartite internationale d'organisations de la société civile œuvrant en faveur de l'éradication de la faim, et a encouragé la FAO à renforcer l'appui opérationnel qu'elle prête au MSCPA;
- c) a engagé la FAO à poursuivre ses efforts en vue d'étendre sa collaboration avec les OSC, notamment en recourant à de nouvelles modalités et en encourageant une participation plus large de ces organisations à diverses initiatives, telles que le Forum mondial de l'alimentation et le CSA, tout en tenant compte de la représentation géographique;
- d) a rappelé les recommandations que le Conseil de la FAO a formulées à sa 174^e session concernant la participation d'organisations internationales non gouvernementales (OING), y compris celles considérées comme relevant du secteur privé, et s'est félicité à cet égard des démarches engagées par la FAO pour mettre à jour la procédure d'accréditation des OING, dans un souci de plus grande clarté et de plus grande transparence, et a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet;
- e) a pris acte des activités qui ont été menées pour approfondir les liens stratégiques avec d'autres parties prenantes telles que les peuples autochtones, les parlementaires, les organisations d'agriculteurs familiaux et d'autres acteurs non étatiques, ainsi qu'avec les communautés scientifiques et techniques, selon une approche inclusive et tenant dûment compte du principe d'une représentation régionale équilibrée;
- f) a encouragé les bureaux de pays et les bureaux régionaux de la FAO à intensifier leurs efforts visant à renforcer les capacités des OSC, notamment dans le but d'assurer une représentation régionale équilibrée.

**X. Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies:
*Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)***

12. Le Comité:

- a) s'est félicité du rapport 2023 du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)* ([CL 175/14](#));
- b) a accueilli avec satisfaction les *Réponse et réflexions de la Direction* ([CL 175/14/Sup.1](#)) et les mesures y figurant et a accepté un grand nombre de recommandations ou a indiqué sa volonté de leur donner suite au sein des organes directeurs concernés;
- c) a pris note des recommandations formelles et informelles ayant trait au mandat du Comité du Programme, en particulier concernant le Bureau de l'évaluation, et a recommandé au Conseil de mettre en œuvre ces recommandations;
- d) a pris note des suggestions du Corps commun d'inspection concernant le Programme de travail et budget et a rappelé qu'il était nécessaire de suivre de près les incidences des contributions extrabudgétaires sur les programmes de la FAO relevant du mandat des organes directeurs;
- e) a dit attendre avec intérêt de poursuivre les délibérations à ce sujet, y compris les scénarios potentiels de mise en œuvre, et a demandé à la FAO de communiquer régulièrement aux organes directeurs concernés des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formelles et informelles.

**XI. Incidences du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
et des évolutions y afférentes sur la Stratégie de la FAO relative
à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de
l'agriculture et son projet de plan d'action 2024-2027**

13. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur le *Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*⁴ et s'est félicité du processus inclusif, transparent et consultatif qui a sous-tendu son élaboration;
- b) s'est félicité de ce que le Plan d'action 2024-2027 soit en harmonie avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, également connu aujourd'hui sous le nom de Plan pour la biodiversité, notamment au niveau des cibles;
- c) a encouragé les membres à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et du Plan d'action 2024-2027 y afférent, notamment en versant des contributions volontaires;
- d) a demandé que soit réalisée une estimation du financement nécessaire et disponible pour chaque résultat escompté du Plan d'action et a recommandé à la FAO de tenir compte de la nécessité d'allouer des ressources à la mise en œuvre du Plan d'action lors de l'élaboration du prochain Programme de travail et budget;
- e) a encouragé la FAO à tirer parti de son pouvoir de mobilisation, conformément à son mandat, pour réunir des parties prenantes déterminées à favoriser une meilleure intégration de la biodiversité et des systèmes agroalimentaires durables;

⁴ [FAO. 2024. Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture](#) (en anglais). Rome.

- f) a noté que les approches fondées sur les écosystèmes et une juste évaluation des services environnementaux constituaient un élément fondamental de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, pouvant mener au renforcement de la résilience et à la réduction des vulnérabilités des systèmes agroalimentaires;
- g) a demandé à la FAO de fournir régulièrement aux organes directeurs concernés des renseignements actualisés sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, compte tenu des indications et des observations des membres.

**XII. Atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C:
Feuille de route mondiale, partie 1 – Comment une transformation
des systèmes agroalimentaires passant par une accélération de l'action
climatique contribuera à concrétiser la sécurité alimentaires et une
bonne nutrition, aujourd'hui et demain**

14. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées concernant la publication intitulée *Achieving SDG 2 without breaching the 1.5 °C threshold: A global roadmap, Part 1 – How agrifood systems transformation through accelerated climate actions will help achieving food security and nutrition, today and tomorrow, In brief* (Atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C: Feuille de route mondiale, partie 1 – Comment une transformation des systèmes agroalimentaires passant par une accélération de l'action climatique contribuera à concrétiser la sécurité alimentaires et une bonne nutrition, aujourd'hui et demain – En bref)⁵;
- b) a pris note des activités menées par la FAO pour favoriser la collaboration entre les initiatives, les régions et les pays concernés, afin de garantir que les actions sont cohérentes et afin que des enseignements puissent être tirés pour la prochaine étape de l'élaboration de la feuille de route;
- c) a pris acte du fait qu'il s'agissait d'un processus pluriannuel dont le volet final serait publié à la 30^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 30) en 2025, et a souligné l'importance de la coordination interne de la FAO entre les divisions pertinentes;
- d) a pris note avec satisfaction des informations actualisées concernant l'approche novatrice adoptée par la FAO pour œuvrer à la réalisation de l'ODD 2 et relever les défis en matière de changement climatique;
- e) a dit attendre avec intérêt d'autres informations actualisées concernant la feuille de route lors d'une session future du Comité.

⁵ [FAO. 2023. *Achieving SDG 2 without breaching the 1.5 °C threshold: A global roadmap, Part 1 – How agrifood systems transformation through accelerated climate actions will help achieving food security and nutrition, today and tomorrow, In brief*. Rome.](#)

XIII. Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, y compris de son Plan d'action 2022-2025

15. Le Comité:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, notamment celles figurant dans l'annexe ([C 2025/8 WA4](#)) du rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023;
- b) a salué les efforts consentis par la FAO pour faire avancer plus rapidement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en mettant la science et l'innovation au service de systèmes agroalimentaires durables.

XIV. Date et lieu de la prochaine session

16. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait à Rome, du 11 au 15 novembre 2024.

XV. Questions diverses

17. Le Comité:

- a) a pris note du compte rendu sur le Groupe consultatif informel pour le secteur privé, qui a été présenté oralement par la Directrice générale adjointe, M^{me} Beth Bechdol, et son homologue, M. Maurizio Martina;
- b) a rappelé l'importance du multilinguisme, conformément à la décision adoptée par le Conseil de la FAO à sa 166^e session ([CL 166/REP](#)).